

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DAC 457 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos – Amicale de Mauthausen (5e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 5.000 euros est attribuée à l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen dont le siège social est situé 31, boulevard Saint Germain 75005 PARIS A00304/ 2016_00202/19731.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Amicale nationale des déportés et des familles de disparus de Mauthausen et ses kommandos - Amicale de Mauthausen la convention jointe au présent projet.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 20422, rubrique 323, 90010-99-010, AP 16-03870, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO